



Mis à jour le 13 mars

Du mardi 15 mars à 12h au jeudi 31 mars à midi :

Saisie des vœux sur Siam (20 vœux maximum).

Vendredi 1^{er} avril : Téléchargement des confirmations des demandes de mutation via SIAM.

Mardi 5 avril, date limite pour retourner les documents suivants :

- 📎 Dossiers handicap, médicaux et sociaux ;
- 📎 Fiches de candidatures à un poste spécifique académique (SPEA) ;
- 📎 Confirmations de participation au mouvement (accusé de réception) ainsi que pièces justificatives (préférences des TZR également).

Du 6 mai au 22 mai :

Affichage des barèmes hors bonifications médicales et sociale ;

Jusqu'au 18 mai :

- 📎 Demande de mutation tardive ou annulation ;
- 📎 Contestations éventuelles par les personnels.

Vendredi 17 juin : Résultat du mouvement

A partir du 20 juin : recours

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO pour vous aider dans vos différentes démarches jusqu'au bout.